

K.F.V.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

S O M M A I R E

SECRET N°70-250/CP/DN.-

du 25 Septembre 1970

Nomination d'Officiers

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n° 70-34/CP. du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU le Décret n° 70-81/CP. du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 - VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-34/PR. du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n° 70-42/CP/DN. du 24 Juillet 1970, portant organisation Générale de la Défense Nationale ;
 - VU l'Arrêté n° 492/DSFA. du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- SUR PROPOSITION de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale
Le Conseil des MINISTRES entendu :

SECRET :

ARTICLE 1er.-- Sont nommés au Grade de Sous-Lieutenant les élèves-Officiers dont les noms suivent :

ASSI, Didier

ZODEHOUGAN, Edouard

ARTICLE 2.-- Le présent Décret prend effet à compter du ~~1er~~ 25 Septembre 1970

.../....2